

M. TAGGART: Il est certain que, si l'on posait la question à notre ministère, nous n'inclurions pas les arbres dans les produits agricoles; mais cela ne règle pas la question du point de vue juridique.

Le sénateur ISNOR: Monsieur le président, cela m'importe peu que les arbres ou les textiles soient inclus dans la catégorie en question. Toutefois, il y a d'autres articles, comme les chaussures, qui m'intéressent.

Le PRÉSIDENT: Ou les sous-vêtements de laine.

Le sénateur ISNOR: Parfaitement. Étant donné qu'on a si bien fait ressortir ce point, je crois que nous sommes tous d'avis que le mot "alimentaire" devrait être inséré dans le texte de la loi pour fins de précision. A mon sens, monsieur le président, vous aviez tout à fait raison de dire que le mot "alimentaire" rend le texte plus clair.

M. TAGGART: Monsieur le président, si on ajoute le mot "alimentaire", il me vient à l'esprit deux produits qui pourraient alors être exclus. L'un de ces produits est le tabac. Si le gouvernement croit qu'il est opportun de subventionner le prix du tabac, il me semble que la subvention devrait entrer en vigueur, non chez le producteur, mais à une ou deux étapes plus éloignées. Un autre produit de peu d'importance dont on fait parfois mention, c'est le fibre de lin. Il y a aussi le lin lui-même, dont la plus grande partie n'est pas destinée à la consommation alimentaire. D'importants produits agricoles pourraient bien être exclus de la loi, si nous ajoutons le mot "alimentaire".

Le PRÉSIDENT: Quelle est l'opinion du Comité? L'article 2 est-il approuvé?

L'article est approuvé.

Article 3—Établissement d'un Office.

L'article est approuvé.

Article 4—Mandataire de Sa Majesté.

L'article est approuvé.

Veillez noter que, en approuvant le dernier article si bruyamment, vous ne tenez aucun compte des remarques du président.

Le sénateur DAVIES: Monsieur le président, n'arrive-t-il pas fréquemment en certaines circonstances que le ministre soit autorisé à régler une question sans la déférer au Gouvernement?

Le PRÉSIDENT: C'est exact.

Le sénateur DAVIES: N'est-ce pas là ce qui est prévu dans l'article en question?

Le PRÉSIDENT: Je parlais de la possibilité d'un conflit de pouvoirs dans les directives données, dans le même sens que l'article 37 de la Loi sur les travaux publics que M. le sénateur Farris a mentionné.

Article 5—Comité consultatif. L'article 5 est-il approuvé?

L'article est approuvé.

Article 6—Personnel.

L'article 6 est celui qu'on trouve habituellement dans les bills de ce genre. Il autorise l'embauchage d'un personnel et garantit à ce dernier le maintien de son état de fonctionnaire. L'article 6 est-il approuvé?

L'article est approuvé.

Article 7—L'article définit les devoirs de l'Office. L'article 7 est-il approuvé?

L'article est approuvé.

Article 8—Établissement d'un prix de base.

Le sénateur POWER: Monsieur le président, je ne comprends pas très bien l'article 8. Selon certaines explications données hier, j'avais cru comprendre